

FAIRE VILLE ENSEMBLE



EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2021 - Prochain conseil municipal : 30/03/2021 à 16h

EDITO

« C'est une rentrée à ce 7ème Conseil Municipal, de cette nouvelle mandature, un peu particulière pour le collectif citoyens de rassemblement de la gauche et de l'écologie « FAIRE VILLE ENSEMBLE ». En effet, mon installation dans les fonctions de conseillère municipale, intervient après avoir obtenu gain de cause au recours que nous avons déposé auprès du Tribunal Administratif de Melun, juste après le 1er et unique tour des élections municipales de l'année dernière. Bien évidemment, nous sommes heureux que le droit à la démocratie ait été rétabli et ainsi, de fait, respecté. Nous tenons ici encore, à remercier les Chellois et les Chelloises, qui nous ont soutenus en nous apportant leur voix. Nous serons nous en montrer dignes. A travers ma participation, FVE va enrichir, sans aucun doute, les travaux et les débats du Conseil Municipal, que je souhaite constructifs et respectueux. Nous portons et défendons des projets ambitieux dans le respect de nos valeurs humanistes, citoyennes, écologiques et solidaires.

Lucia Pereira
Porte-parole du collectif
« Faire Ville Ensemble »



Point N°8 - Ouverture de l'urbanisation « Les HALLES CASTERMANT »

L'aménagement du secteur Castermant, initié par la Collectivité au printemps 2020, impose l'intégration au P.L.U. (Plan Local d'Urbanisation) de documents précisant les conditions et dispositions réglementaires fixant le cadre des futures constructions.

Le projet prévoit une prescription par l'autorité environnementale de la réalisation d'une **évaluation environnementale** :

- FVE souhaite que cette évaluation environnementale soit à la hauteur des enjeux écologiques d'aujourd'hui et de demain.

Le projet prévoit une « **Mixité d'usage** » :

- En questionnant la municipalité sur cette notion, FVE affirme que nous serons attentifs à l'application stricte de ce qu'on appelle une « mixité d'usage »

Le projet prévoit l'**extension du groupe scolaire Lise London** :

- Pour rappel, cette école « initiale » n'est pas encore terminée. Des classes sont installées dans des bâtiments pré-fabriqués, qui, rappelons-le, sont des frigos en saison hivernale, et se transforment en étuves aux beaux jours ! L'ensemble de la communauté éducative, parents d'élèves, enseignants, DDEN réclament [sans parvenir à se faire entendre], de vraies bâtiments pour ces structures provisoires installées depuis plusieurs années ! Ce projet d'extension « occasionnera » -il enfin, l'aboutissement tant attendu, de sa construction en dur, appelée à grandir avec l'arrivée de nombreuses familles dans ces futures nouvelles constructions. M. le Maire nous indique que ce point sera intégré dans l'extension de l'école. **Hélas ! De quoi attendre encore quelques années....**

Pour FVE, ce projet de grande envergure pour l'ensemble des Chellois, doit faire l'objet d'une consultation populaire, via le CESEL (Conseil Economique et Social Local), récemment installé par M. le Maire. M. le Maire nous confirme que le CESEL sera partie prenante dans ce projet.



Enfin, au-delà du nombre important de nouvelles constructions et de nombreux nouveaux logements, sur lequel FVE reviendra, il nous semble important de rappeler que la zone du centre commercial « Terre et Ciel », déserté par de nombreux commerçants, pourrait devenir un lieu idéal pour l'installation d'un **Centre de Santé Municipal**, manquant cruellement sur notre commune en pleine expansion et en pleine **désertification médicale**.

Dans le même esprit, ce lieu pourrait aussi accueillir un projet de **Ressourcerie - Recyclerie, nouveaux modèles de consommation responsable, écologique et solidaire**.

FAIRE VILLE ENSEMBLE



POINT N°16 - RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ - RLP - IL EST GRAND TEMPS DE FAIRE BEAUCOUP MIEUX

Le Règlement Local de Publicité (RLP) est l'unique document réglementaire qui régit les publicités, enseignes et pré-enseignes présentes sur notre ville. Il est annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Notre commune a lancé la révision de ce RLP le 02 Juillet 2019. Un diagnostic des publicités, enseignes et pré-enseignes a été réalisé courant 2020. Il s'agit donc de revoir et d'en réviser les orientations. Pour ce faire, une réunion publique devrait être organisée (1er semestre 2021 ?), et soumis ultérieurement à une enquête publique.

Les orientations actuelles sont au nombre de neuf. L'orientation N°2 indique une « préservation des secteurs peu touchés par la pression publicitaire, comme le centre-ville, les quartiers résidentiels et pavillonnaires ».

- FVE regrette cette répartition injuste et inégale dans les différents quartiers de notre ville. Pourquoi préserver le centre-ville ?, et polluer les quartiers excentrés, déjà bien défavorisés sur tellement de sujets (Arrêts minutes inexistantes aux Coudreaux, par exemple).

L'orientation N°4 propose de « maintenir à minima l'état actuel des publicités apposées sur le mobilier urbain, en proposant des formats d'affichage plus restreints que la réglementation nationale »

- A la demande de FVE, M. le Maire nous précise que le montant des recettes « publicité » inscrites au budget municipal s'élève à 150.000 €. Nous souhaitons connaître l'évolution de ces montants sur les 6 dernières années écoulées. FVE s'interroge sur l'opportunité de réduire le nombre de publicités et d'en mesurer l'impact sur le budget.

L'orientation N°5 définit la réglementation sur les dispositifs lumineux

- FVE souhaite l'extinction de ces dispositifs lumineux la nuit. De plus, en cette période de « couvre-feu », l'impact « économique » devient nul, et l'impact écologique serait bénéfique, tout en réalisant quelques économies sur les factures d'énergie.

FVE se félicite de la tenue d'un débat public et d'une enquête publique sur ce dossier. FVE ne manquera pas de suivre ce dossier, et de vous informer de ces suites.

Point N°18 - Un TIERS LIEU à Chelles Quelle Déception !

La municipalité précise qu'un Tiers Lieu doit ouvrir courant 2021 et « offrir » des fonctionnalités liées au « coworking » (espaces de réunions, de travail collaboratif, secrétariat externalisé...)

« Offrir » ? Mettons les choses au clair ! La convention signée avec la Société Féé2A FASU établit les accords avec la Mairie. Ce tiers lieu devrait être ouvert au public du lundi matin au dimanche midi, moyennant finance ! 30 € la journée, 19,50 € la demi-journée, 3 € l'heure, et possibilité d'abonnement pour 10, 25 ou 50 entrées, ainsi que des locations mensuelles de bureaux, et salles de réunions.

En résumé, il s'agit d'une société privée à caractère commercial, s'installant en plein centre-ville, loin de remédier à l'isolement des quartiers excentrés. FVE a bien évidemment fait part, lors des échanges en Conseil Municipal, de son étonnement, sur la nature de ce tiers lieu. Quelle déception !

L'esprit de ce tiers lieu est bien loin de celui souhaité et envisagé par FVE. Son caractère commercial le restreint à un usage purement économique, réservé au monde du travail, sans aucun aspect citoyen, social et solidaire.

Bien au contraire, le rôle d'un tiers-lieu est d'accueillir une communauté afin de permettre à celle-ci de partager librement ressources, compétences et savoirs.

M. Rabaste, n'ayant trouvé aucun véritable argument, nous a répondu « que nous n'avons pas la même définition d'un tiers lieu ». FVE en prend acte.

FVE dénonce l'utilisation de ce terme dévoyé et déplore le manque d'ambition pour l'installation d'un vrai Tiers Lieu dans notre commune.

POINT N°12 - ASSOCIATION CLEF - CONTACT LIEN ENFANTS FAMILLES POUR UNE MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal adopte la décision de mettre à disposition des locaux pour l'association CLEF (Contact Lien Enfants Familles) sur notre commune.

La mission de cette association, qui travaille en partenariat avec le Ministère de la Justice, les Juges aux affaires familiales, les Juges pour enfants et l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), est de disposer d'un espace de rencontre, neutre et transitoire, permettant aux parents et à leurs enfants, d'établir, de reprendre et/ou de maintenir des relations lorsque l'exercice des droits de visite est rendu difficile ou parfois, interrompu dans un contexte de séparation ou de conflit.

FVE se félicite de l'installation de cette permanence sur notre commune. Le caractère social, solidaire et humaniste n'est plus à démontrer. Il s'agit d'aider des familles en difficulté de reconstruction.

La mise à disposition de différents locaux pour différentes associations (qu'elles soient sociales, culturelles, sportives, éducatives, etc.) nous conduit à rappeler à M. le Maire, la nécessité de la création d'une véritable Maison des Associations, ouverte à tous, et mettant à disposition des locaux, mutualisant ainsi leurs frais structurels (Bâtiments, logistique, etc.). Cela permettrait aussi de ne pas stigmatiser, freiner, voire amener à renoncer, les personnes souhaitant bénéficier des services proposés par ces associations, devant se rendre sur un lieu identifiant précisément leurs démarches.

Alors que M. le Maire vante un tissu associatif important sur notre commune, FVE rappelle ici, que de trop nombreuses associations ne peuvent exercer leur mission par manque de locaux.

En savoir +, rejoignez-nous !



contact@chelles2020.org



chelles2020.org



Fairevilleensemble



@chelles2020